

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 24 mai 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 24 mai 2016 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – BELHACHE – PASTOR – BROUSSE - MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absents : MM. MAURY – SANCHEZ – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS.

o Association de Valorisation du Patrimoine Communal.

M. le Maire informe ses collègues que l'A.V.P.C. de VILLEGLY a fait son assemblée générale et propose de lui attribuer la subvention annuelle traditionnelle de 200 €, au titre de 2016.

Accord unanime du conseil municipal.

o O.N.A.C.

M. le maire fait part à ses collègues du problème de la vente des « Bleuets de France » fournis par l'O.N.A.C.

Il rappelle que, tant pour le 11 novembre 2015 que pour le 8 mai 2016, cette collecte n'a pas pu se réaliser pour des raisons techniques.

Afin de compenser les pertes subies par l'O.N.A.C. pour ces non vente, il propose de verser une subvention de 100 €.

Accord du conseil municipal.

- SOCIETE « LANGA » TERRAINS COMMUNAUX.

M. le maire informe ses collègues que la société LANGA, qui porte un projet sur un terrain privé dans le secteur de « l'Airolle », propose de l'agrandir sur des terrains communaux aux lieux-dits « La Verdure » et « La Bouzolle » sur une superficie de 25 hectares environ.

Le projet de bail prévoit une contrepartie financière annuelle de 1 800 € H.T. l'hectare pour la superficie du terrain clôturé ce qui correspond à une contrepartie de 36 000 € annuel au bénéfice de la commune.

De plus, au titre de l'IFER (Ancienne taxe professionnelle), le revenu par mégawatt et par an serait de 7 200 € ce qui représente une redevance de 176 400 € environ, réparti entre le département et l'intercommunalité.

Le maire évoque à ses collègues que, dans le cadre du pacte financier avec Carcassonne Agglo, il est prévu que ces opérations, si elle sont autorisées et si elles se réalisent, représenteraient une rentrée financière de 26 000 € soit un montant total de 62 000 €.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention) donne son accord pour la location des terrains pour une durée de 20 ans et mandate le maire à représenter la commune dans la procédure d'autorisation de cette opération.

- QUESTIONS DIVERSES.

○ Virements de crédits.

Une somme de 8 000 € sera prélevée sur les dépenses imprévues d'investissement au profit de l'opération « Complexe Sportif ».

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

⇒ Mr GREFFIER donne le compte rendu de déroulement de la consultation qui a eu lieu pour la mise en place de la vidéo protection. Trois entreprises ont été consultées Sygma, Automatic Alarme et JD2M.

Après examen des dossiers par la commission communale, il s'avère qu'au-delà du prix, la société SIGMA a apporté des réponses techniques et juridiques conformes à la réglementation et aux exigences communales.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de cette société pour un montant de 77 869,13 € H.T. et mandate le maire pour engager la procédure d'autorisation administrative auprès de la Préfecture et solliciter l'aide financière de l'Etat.

⇒ Mme BRAULIO informe que le personnel vacataire actuel sera reconduit pour le mois de juin à temps complet.

- PRESENTATION TELEALARME.

M. le maire a proposé que cette question soit reportée en fin de séance, afin de permettre à M. Stéphane AZEMA, conseiller municipal, d'exposer le fonctionnement de ce système de téléalarme conçu par la Société CII Télécom.

Ce système qui sera mis en place dans le courant de l'année pour avertir la population lors d'évènement climatiques ou d'autres informations importantes.

Une réunion de travail sera programmée par la cellule « communication » pour définir les modalités pratiques d'organisation de ce système d'alerte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 15.

Le Maire,



Alain MARTY